

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^l^c NIVERLET, libraires;

A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.			Départ de Saumur pour Paris.		
6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.		2 heures 12 minut. soir,	Express.	
3 — 45 — —	Express.		11 — 51 — matin,	Omnibus.	
3 — 20 — —	matin, Express-Poste.		6 — 6 — soir,	Omnibus.	
10 — 23 — —	Omnibus.		9 — 20 — —	Direct-Poste.	
Départ de Saumur pour Angers.			Départ de Saumur pour Tours.		
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.		7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.	

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

S. Ex. le comte Kisséleff a eu l'honneur d'être reçu par l'Empereur en audience publique, et de lui remettre les lettres qui l'accréditent auprès de Sa Majesté impériale en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. l'empereur de toutes les Russies.

L'Empereur était entouré de LL. EExc. les grands officiers de la couronne et de MM. les officiers de service de la maison de Sa Majesté.

S. Exc. le ministre des affaires étrangères assistait à l'audience.

S. Exc. l'ambassadeur a adressé à l'Empereur le discours suivant :

« Sire,

« L'empereur, mon auguste maître, en me nommant son ambassadeur près Votre Majesté Impériale, m'a chargé de vouer tous mes soins à cultiver les relations d'amitié qui unissent les deux empires.

« Je m'estimerai heureux si, au terme de ma carrière, je pouvais contribuer à cimenter entre la France et la Russie cette union qui assure à la paix générale l'une des garanties les plus durables.

« Au nom de mon auguste souverain, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté Impériale les lettres de créance dont je suis muni, et j'ose espérer qu'elle daignera accueillir avec bienveillance l'hommage de mon profond respect. »

L'Empereur a répondu :

« Monsieur le comte, dès que le traité de paix a été signé, j'ai eu pour constante préoccupation, sans affaiblir mes anciennes alliances, d'adoucir par de bons procédés tout ce que la stricte exécution de certaines conditions pouvait avoir de rigoureux. J'ai appris avec plaisir que mon ambassadeur à Saint-Petersbourg, animé de ces sentiments, avait su se concilier la bienveillance de l'empereur Alexandre. Le même accueil vous attend ici, n'en doutez pas, puisque, indépendam-

ment de votre mérite personnel, vous représentez un souverain qui sait si noblement imposer silence aux tristes souvenirs que laisse trop souvent la guerre, pour ne penser qu'aux avantages d'une paix cimentée par des relations d'amitié. »

S. Exc. le comte de Kisséleff et les personnes de son ambassade ont été conduits au palais des Tuileries, par un maître et un aide des cérémonies, dans des voitures de la cour, et reconduits à l'hôtel de l'ambassade avec le même cérémonial. (Moniteur.)

On écrit de Vienne, 7 novembre, à la Gazette des postes de Francfort :

Le cabinet de Vienne ne s'est pas prononcé en principe contre la réunion des secondes conférences, mais il désire que toutes les questions principales qui se rattachent au traité de Paris soient résolues auparavant par voie diplomatique. C'est ce que le comte Buol s'est attaché à démontrer dans les derniers temps à l'ambassadeur de France, et il y a d'autant moins de motifs de changer d'opinion aujourd'hui, que l'ambassadeur d'Angleterre a déclaré au nom de son gouvernement que la réunion de la conférence lui paraissait tout à fait inopportune dans le moment actuel. L'Angleterre ne veut pas que la conférence se réunisse avant que les questions des frontières de Bessarabie et de l'île des Serpens soient réglées, et que l'on possède des propositions précises de la part des divans de Moldavie et de Valachie sur l'organisation des Principautés. »

D'après une lettre de Berlin, du 9, le Journal allemand de Francfort annonce que le président de la diète de Francfort a fait connaître officiellement au conseil fédéral suisse la résolution des Etats germaniques concernant Neuchâtel.

EXTÉRIEUR.

BELGIQUE. — Le roi des Belges a ouvert hier, en

personne, la session législative. Voici le discours prononcé par S. M. :

« Messieurs,

« Il me tardait de me retrouver au milieu de vous, pour adresser à la nation l'expression du sentiment de bonheur que m'ont fait éprouver les témoignages éclatants d'affection et de dévouement qu'elle vient de me donner, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de mon règne.

« Ces manifestations, dues à la patriotique initiative des chambres, n'auront pas été stériles pour le pays : elles le rehaussent à ses propres yeux et l'honorent à l'étranger.

« Nos relations internationales en ressentent l'influence. Jamais elles n'ont été marquées d'un caractère plus bienveillant.

« La Providence, en nous accordant le bienfait d'une récolte généralement abondante, a ramené la sécurité dans un grand nombre de familles éprouvées par les sacrifices et les privations des dernières années. Néanmoins, le problème de l'alimentation publique doit continuer à nous préoccuper vivement.

« Les rapports triennaux qui viennent de vous être distribués, prouvent toute la sollicitude de mon gouvernement pour le progrès de l'enseignement primaire et moyen. Un intérêt non moins grand s'attache pour lui à l'enseignement supérieur. L'ouverture de l'année académique lui a fourni récemment l'occasion de rappeler les principes dont la ferme et sincère application doit assurer la prospérité des universités de l'Etat.

« Le mouvement de notre littérature ne s'est point ralenti. Les sciences et les arts brillent du même éclat et étendent chaque jour leurs utiles applications.

« Bien des progrès peuvent être réalisés encore par notre agriculture. Pour y aider, mon gouvernement vous proposera la révision de la législation sur les cours d'eau.

« L'industrie emprunte plus que jamais à l'art la

FEUILLETON

LES DEUX COUSINES.

(Suite.)

On s'observe, on s'étudie, on ne se livre qu'avec retenue. Le docteur Esturgeot dédaignait seul ces précautions diplomatiques qui font de l'officier de marine l'homme le moins communicatif, quoiqu'en dise le vaudeville et sa docte cabale. Dans ce milieu nouveau pour tous, le jovial chirurgien-major jouissait seul de son aisance accoutumée; ses saillies déridaient souvent les convives, ses anecdotes fournissaient matière à de bruyantes conversations. Déjà la glace était à demi-brisée et l'on commençait à se juger les uns les autres, quand la frégate, huit ou dix jours après le départ, fut assaillie par un premier coup de vent. La brise soufflait du nord et creusait la mer en lames gigantesques qui menaçaient tour-à-tour l'arrière du navire. Les voiles furent successivement serrées, on ne garda que la misaine et le grand hunier avec tous les ris pris. Le tangage était dur et le roulis fort incommode, mais la table excellente. Le chef de gamelle ne manquait pas de se réjouir du temps.

— Messieurs, disait-il, remarquez bien que cette aimable bouffée de nord nous vaudra bonne chère durant la traversée. Si nous avions pour passer le plus aimable philosophe, mon cher Epicure...

— Oh! Docteur, faites-nous grâce d'Epicure.

— Epicure, dis-je, bénirait la brise favorable qui n'oblige point à ménager les provisions. Tant que le cuisinier peut vaquer à ses nobles travaux, et que les poules n'ont point le mal de mer, de quoi peut-on se plaindre?

— On voit, Docteur, interrompit un jeune enseigne,

que vous ne faites point de quart et que vous dormez paisiblement dans votre cadre suspendu.

— Je ne fais point de quart! je gère la gamelle... Des fonctions du bord n'est-ce point la plus belle!

C'est grâce à moi que vous avez la meilleure des tables à roulies. J'ai poussé très-avant l'art de dîner à la mer. Si feu Berchoux vivait encore, je lui fournirais un cinquième chant de la *Gastronomie*, que j'ai sue par cœur d'un bout à l'autre. Ah! parbleu! cela me rappelle ce bon commandant de Graincourt, à qui nous faisons passer pour du Racine ou du Boileau toutes les méchantes rimes qui nous venaient en tête.

— Vous avez navigué avec M. de Graincourt? demanda un des convives.

— Il y a seize ou dix-sept ans, sur le *Colosse*, j'étais de troisième classe alors, lui, capitaine de frégate nouvellement marié et amoureux de sa femme, amoureux à faire mourir de rire...

Montaignon prêta l'oreille, le commissaire leva brusquement la tête, le docteur poursuivit imperturbablement.

— C'est bien de l'histoire ancienne; mais à la mer il est permis de revenir sur le passé. Toutes les fois que le père Graincourt venait à bord, il était fort inquiet, me disait-il, de la santé de Madame. Il avait passé une nuit affreuse; il m'engageait à aller la voir pour lui porter de ses nouvelles le lendemain. La première fois, j'arrive: Madame était au bal; la seconde, elle recevait et je trouvais chez elle société; quant à la troisième, elle ne recevait pas... le médecin; car je sus d'assez bonne source...

— Oh! Docteur, interrompit le commissaire.

— Comment! comment! Mais il est au su et au connu de toute la ville de Brest que le commandant... là... soufflez-moi donc... Ah! Branteuil! Eh bien! Branteuil passait toutes les soirées chez M. de Graincourt présent ou absent...

— Eh bien! quel mal y voyez-vous? demanda le commissaire; le commandant Branteuil est l'ami intime de M. de Graincourt...

— Du mal! quel mal? pas le moindre mal! Et je ne blâmerai pas plus la mère de son affabilité que de son extrême indulgence envers sa fille!

Le commissaire tressaillit, et regarda d'un œil étonné.

— Ah! je vous étonne, jeune et naïf agent-comptable. Mademoiselle Geneviève est charmante, jolie, spirituelle, riieuse, aimable, très-aimable même, s'il faut en croire le cousin Alexandre, l'enseigne du vaisseau. Il y a une célèbre partie de pêche dont on raconte des choses impayables. On s'est égaré dans les grottes de Crozon; on n'est revenu qu'à nuit close, par toutes sortes de sentiers creux et inconnus; on a passé la nuit à la campagne... Le père Graincourt avait été oublié je ne sais où... Le commandant Branteuil se trouva sur la route à point nommé... Le cousin Alexandre...

— Voilà, parbleu! s'écria tout-à-coup le commissaire en frappant sur la table, voilà un tissu de calomnie auquel je couperai court. Je ne souffrirai pas qu'on insulte plus longtemps une famille respectable. Moi qui vous parle, j'étais de cette fameuse partie des grottes de Crozon dont vous parlez si méchamment, docteur Esturgeot.

— Tout doux, Commissaire; ces accès vous prennent-

richesse et l'élégance de ses formes; il est nécessaire de compléter les garanties légales en faveur de la propriété des modèles et dessins de fabrique.

» La situation commerciale est, dans son ensemble, satisfaisante. Une loi votée dans votre dernière session a posé les bases de notre régime commercial. J'attends de la sagesse des chambres que la révision du tarif des douanes soit continuée dans cet esprit de prudence et de modération que commandent des mesures auxquelles se rattachent les intérêts les plus considérables.

» J'ai conclu une convention de commerce et de navigation avec S. M. le Roi de Grèce. Des négociations sont entamées avec d'autres États, pour mettre les stipulations des traités en harmonie avec les principes de notre nouveau système maritime.

» Je constate avec satisfaction l'augmentation du produit de plusieurs branches du revenu public.

» Un projet de loi apportant des modifications à la législation actuelle sur le droit de patente sera soumis à vos délibérations.

» Les nombreux changements que le temps et les circonstances ont amenés dans le revenu relatif des propriétés immobilières, sont un obstacle à la juste répartition de l'impôt foncier entre les provinces, les communes et les particuliers. De nouvelles évaluations cadastrales sont indispensables pour rétablir l'égalité proportionnelle dans l'application de cet impôt. A cet effet, un projet de loi vous sera présenté par mon gouvernement.

» Des propositions vous seront faites pour améliorer, dans une certaine mesure et d'une manière permanente, la position des employés inférieurs de l'Etat.

» La révision graduelle de la législation criminelle suit son cours; quelques titres du second livre du Code pénal seront livrés à votre appréciation.

» L'entretien des reclus dans les dépôts de mendicité tend à obérer les communes. Mon gouvernement s'est préoccupé des moyens de diminuer ces charges. Des mesures vous seront proposées dans ce but.

» Mon gouvernement attache une importance particulière au projet de loi sur les établissements de bienfaisance; j'espère qu'il pourra être prochainement discuté.

» Notre milice citoyenne saisit avec empressement toutes les occasions de manifester l'excellent esprit qui l'anime. De son côté, l'armée ne cesse de mériter toutes les sympathies du pays.

» Des études approfondies ont été ordonnées afin de fournir à mon gouvernement les éléments nécessaires pour soumettre à votre appréciation les moyens de concilier les grands intérêts de la défense du pays avec ceux de notre commerce national et de notre métropole maritime. Je recommande la solution de ces graves questions à votre patriotisme éclairé.

» Les grands travaux d'utilité publique entrepris par l'Etat se poursuivent avec activité.

» Cette année a vu s'ouvrir de nouvelles voies de communication: plusieurs lignes de chemins de fer, des sections de route et de canaux ont été livrées à

ils souvent? Permettez-moi de vous tâter le pouls.

— Et je démentis toutes vos interprétations injurieuses, depuis la première jusqu'à la dernière.

— Allons, ceci devient sérieux. Il aura une quinte; vous me ruinerez en réglisse, Commissaire!... Un traitement émoullent est de rigueur.

— Pas de sottises plaisanteries, Docteur. Vous parlez à la légère; vous pouvez porter préjudice à des personnes que j'estime et que j'aime. Je prétends les défendre tout haut et vous donner une leçon que vous ne demandiez pas, mais dont je vous invite à faire votre profit...

— Allons! il ne se calmera pas! poursuit le docteur, sans se fâcher, sans se déconcerter le moins du monde; et comme en ce moment le maître d'hôtel achevait d'arranger le dessert, l'heureux chef de gamelle appela Berchoux à son aide:

Le dessert est servi! quel brillant étalage!

On a senti de loin cet énorme fromage

Qui doit tout son mérite aux outrages du temps!

Le commissaire s'était rassis: quelques jeunes gens souriaient au citateur qui se prit à faire l'éloge du fromage en connaisseur consommé. Le café apparaissait à son tour lorsqu'un cri terrible retentit dans la frégate:

— Un homme à la mer; par ce temps-ci! s'écria Montaignon avec effroi; montons, Messieurs.

Le jeune lieutenant se précipita dans l'escalier qui conduisait au pont; tous les officiers le suivirent.

— Eh bien! mousse, veux-tu que je prenne mon café froid? dit le docteur avec impatience; une tasse donc! et fais vite!

Le commissaire qui sortait le dernier fut épouvanté de l'horrible indifférence du chirurgien-major.

(La suite au prochain numéro.)

la circulation. Ainsi s'étendent et se complètent sans interruption les relations des différentes parties de la Belgique.

» Messieurs, les projets de loi dont la présentation est annoncée et ceux dont la chambre est déjà saisie assignent aux travaux de la session qui s'ouvre une haute importance. Il vous appartient de la rendre féconde pour l'avenir du pays, en donnant à mon gouvernement un concours loyal et actif.»

ANGLETERRE. — Le dîner annuel du lord-maire de Londres est une de ces solennités qui offrent aux membres du gouvernement une occasion naturelle d'exposer leur avis sur la situation générale des affaires et de la politique. Lord Palmerston, qui venait de prononcer nombre de discours à Manchester et à Liverpool, a repris la parole lundi dans Guildhall, et il s'est exprimé en ces termes:

« En mon nom et au nom de mes collègues du ministère, je vous prie d'accepter mes très-sincères remerciements pour l'honneur que vous nous avez fait en proposant le toast qui vient d'être porté. Je puis vous assurer que la bienveillance de nos compatriotes, et je dirai même avec confiance leur approbation, seront toujours le plus grand encouragement et la plus grande récompense de ceux qui sont chargés de la conduite des affaires publiques.

» Vous avez, Mylord maire, fait allusion aux événements de la dernière guerre et à la paix qui l'a suivie. Au commencement de cette année, ce pays possédait la plus belle armée, la plus magnifique flotte, qui soient jamais sorties du territoire pour aller défendre l'honneur et les droits de l'Angleterre. (Applaudissements.) L'esprit public s'est élevé à un aussi haut degré qu'à aucune autre époque de nos annales. (Vifs applaudissements.) Nous avions tout lieu d'espérer que si la guerre avait continué, nous aurions obtenu des succès égaux, dans tous les cas, à ceux qui ont couronné les armes des alliés. (Applaudissements.) Mais quand nous avons trouvé que nous pouvions obtenir, par négociation, des conditions de paix capables de satisfaire à nos justes demandes, d'assurer à l'avenir la paix et l'indépendance de l'Europe, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de remettre l'épée au fourreau, et, de concert avec nos alliés, de clore les hostilités qui, à cette époque, continuaient encore. (Bruyants applaudissements.)

» Nous étions convaincus que le peuple d'Angleterre renoncerait volontiers à la perspective d'un gloire nouvelle sur terre et sur mer, quand il verrait que le but de la guerre avait été réellement atteint. (Applaudissements.) Il faut maintenant que les conditions de cette paix soient fidèlement exécutées (acclamations bruyantes et prolongées de toutes les parties de la salle); oui, qu'elles soient fidèlement exécutées, honorablement observées (nouvelle acclamation), et j'espère qu'alors la paix de l'Europe reposera sur des bases sûres et durables.

» Le lord-maire a parlé d'une visite que je viens de faire à nos districts manufacturiers. Oh! c'est un véritable bonheur, pour ceux qui sont à la tête des affaires, que celui de contempler l'ardente activité de l'industrie, je dirai aussi le génie du peuple anglais, de voir sur quels solides fondements est assise la prospérité de notre patrie (bravos). Messieurs, tout ce que je puis désirer, c'est que cette grande cité, qui est le centre et le foyer de la richesse et de l'activité commerciales du monde, qui est le suprême régulateur du commerce de presque tous les pays de la terre, continue d'être aussi florissante dans l'avenir qu'elle l'a été dans le passé; qu'elle soit toujours, si j'ose le dire, le cœur de cette grande nation, contribuant non seulement à la richesse et à la prospérité de l'Angleterre, mais concourant aussi à porter les bienfaits de la paix et de la civilisation sur tous les points du globe habitable. (Vifs applaudissements.)

» Messieurs, je vous remercie, encore une fois, au nom de mes collègues et en mon propre nom, de l'honneur que vous nous avez fait, et rien, je puis vous l'assurer, ne peut nous être plus cher et plus précieux qu'une faveur, comme celle que nous avons maintenant, d'être admis à la table de la corporation de cette grande cité. » (Acclamations vives et prolongées.) (Constitutionnel.)

CHRONIQUE LOCALE.

On sait que le fourneau économique qui, l'année dernière, a fonctionné tout l'hiver, a été réouvert le 4 de ce mois.

Au moment où l'hiver va nous couvrir de son manteau triste et glacé, où les journées plus courtes sont moins productives, où le travail est plus rare, alors que les denrées sont toutes d'un prix excessif, il nous semble bon de parler de cet établissement de nouvelle création.

Cette œuvre, qui a eu de modestes commencements, va prendre, nous l'espérons, une plus grande extension, et, par suite, recevoir d'importantes améliorations. Ce fourneau ne sera pas seulement un complément du bureau de charité, un refuge de

plus ouvert à la misère, à la mendicité, mais un établissement sérieux, en dehors de l'aumône, une sorte de restaurant, où l'on vendra à prix coûtant, le strict nécessaire, l'alimentation saine et simple, indispensable à la santé du travailleur.

Il sera organisé le plus économiquement possible, afin de rendre plus belle la part de l'acheteur. Tout le monde — excepté les gourmands — l'ouvrier comme le petit rentier, pourront y acheter, sans que leur amour-propre soit légitime, fort louable même, selon nous, puisse en être blessé.

Telles ont été les pensées qui ont présidé à l'organisation actuelle: M. le M^{re} de Brézé, qu'on rencontre chaque fois qu'il y a une bonne œuvre à faire, en ouvrant largement sa bourse et traçant la voie à ceux qui voudront le suivre, a eu en vue non-seulement le soulagement des pauvres, toujours dignes d'intérêt, mais surtout le bien-être de cette classe laborieuse que trois années de privations incessantes ont jetée dans une gêne, d'autant plus pénible que, restée secrète et ignorée, elle ne trouve pas même la consolation de s'épancher.

Que chacun donc apporte sa part de bonne volonté à une œuvre si éminemment utile, à une œuvre pleine d'avenir, parce qu'elle a pris naissance dans des cœurs droits, généreux et intelligents.

PAUL GODET.

Une médaille de 2^e classe a été accordée à M. Plassan, sous-principal au Collège de Saumur, comme récompense de son dévouement et des services rendus par lui à l'époque des inondations.

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Trieste, 14 novembre. — Des nouvelles de Constantinople, du 7, font connaître que tous les ministres restent, excepté le grand-visir, Aali-Pacha. » — Ilavas.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 6 au 12 novembre.

La baisse avait atteint depuis huit jours des proportions telles, qu'elle a fini par inquiéter les meilleurs esprits, les plus sages, ceux qui sont le plus au courant des circonstances particulières et souvent toutes fortuites, qui peuvent imprimer, en certains moments, à la Bourse une impulsion désordonnée. Les porteurs d'actions, qui avaient jusqu'à présent fait preuve de sang-froid et résisté à l'exemple funeste de la spéculation, ont fini par se laisser ébranler, et une panique effrénée s'est déclarée sur le marché des chemins de fer.

Il est déplorable que les possesseurs de titres sérieux, achetés peut-être dans de hauts cours, se soient laissés ainsi entraîner à réaliser une perte importante sur le capital, faute d'une confiance suffisante dans l'avenir de leurs valeurs. Des bruits mensongers répandus sur les besoins d'argent des Compagnies de chemins de fer ont fait naître des craintes funestes sur l'esprit des acheteurs. La Compagnie de l'Est, particulièrement atteinte par ces rumeurs, a pris soin de les démentir, et ses actions ont déjà éprouvé aujourd'hui le résultat favorable de ces communications. La Compagnie de Lyon a, de son côté, opposé un démenti formel à l'assertion d'un journal spécial qui tendait à faire croire que son revenu serait amoindri cette année. Il n'a fallu rien moins que des circonstances aussi graves pour déterminer les Compagnies de chemins de fer à éclairer le public sur leur situation. Mais le bon effet qui est résulté de cette publicité doit les engager à être moins sobres désormais de ces communications que la presse, toujours bien disposée à leur égard, s'empresse d'accueillir.

C'est un fait profondément regrettable que la baisse énorme qui vient de sévir si cruellement sur les actions de chemins de fer; mais il faut la considérer comme un mal nécessaire et qui, après tout, a son côté salutaire. Depuis quelques mois, la rente avait fléchi beaucoup plus que toutes les valeurs du marché. Aujourd'hui, grâce à la réaction qui a frappé à leur tour les chemins de fer, la rente reprend le premier rang dans les préférences des capitalistes, et la hausse peut se faire avec ensemble sur toutes les valeurs. Ce changement remarquable dans la situation s'est déjà dessiné depuis quelques jours. On a vu, en effet, la rente se maintenir constamment au-dessus de 66 fr. et baisser à peine de 20 ou 25 centimes, tandis que les chemins fléchissaient de 60 à 80 fr., et le Crédit Mobilier, de plus de 100 fr.

Au surplus, la baisse paraît déjà arrêtée, et il se fait depuis deux jours un mouvement de reprise très-sensible. Le bon sens public réagit contre une panique exagérée dans ses causes et dans ses effets.

Au milieu de cette crise, ce qui souffre le plus, ce sont les valeurs industrielles. Quelques-unes à peine surmontent au milieu de cet abandon général. Signalons l'Union des Gaz, qui se maintient de 240 à 220 fr.; les Verreries, qui donnent lieu à quelques transactions aux environs du pair; la Caisse centrale de l'Industrie qui est recherchée à 131 25, en vue des bénéfices qu'elle doit retirer de sa caisse des reports. — J. Paradis.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 13 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 66 40

4 1/2 p. 0/0 baisse 13 cent. — Ferme à 90 40.

BOURSE DU 14 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 66 30.

4 1/2 p. 0/0 hausse 60 cent. — Ferme à 90 70

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^{rs} SEGRIS et BEAUREPAIRE, avoués à Saumur, et de M^{rs} DELY et LEPAGE, notaires à Angers.

VENTE

Par Licitation, EN TROIS LOTS, D'UN HOTEL,

Situé ville d'Angers, à l'angle sud formé par les rues de l'Hôpital et des Ursules.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^{rs} DELY et LEPAGE, notaires à Angers, commis à cet effet par le jugement ci-après relaté, et en l'étude dudit M^{rs} DELY, sise à Angers, le mercredi 3 décembre 1856, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu sur les conclusions du ministère public par le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur, le vingt-trois août mil huit cent cinquante-six, enregistré;

Et aux requête, poursuites et diligence de M^{me} Louise-Clémence de Charnières, épouse de M. François-Edmond de la Selle, propriétaire, avec lequel elle demeure au château de la Chenaie, commune de Neuil-sous-Passavant, canton de Vihiers, et ce dernier pour la validité;

Ayant M^{rs} Segris, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n^o 8, pour avoué constitué;

En présence de:

1^o M^{me} Marie-Joséphine-Victoire Fröttier de Bagueux, veuve de M. Charles-Théodore de Charnières, propriétaire, demeurant au château de la Grise, commune de Neuil-sous-Passavant;

Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de demoiselle Marthe-Agathe de Charnières, et de M. Charles-Ernest-Marie de Charnières, ses deux enfants mineurs issus, ainsi que M^{lle} de Charnières, ci-après nommée, de son mariage avec M. de Charnières sus-nommé;

2^o M^{lle} Marie-Caroline-Victoire de Charnières, sans profession, aujourd'hui majeure, demeurant au château de la Grise, dite commune de Neuil-sous-Passavant, avec M^{me} veuve de Charnières, sa mère, sus-nommée;

Ayant M^{rs} Beaurepaire, demeurant à Saumur, rue de la Petite Douve, n^o 10, pour avoué constitué;

Il sera, procédé, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente par licitation des immeubles dont la désignation suit:

Un hôtel, situé, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, ville d'Angers, à l'angle sud formé par les rues de l'Hôpital et des Ursules.

Cet hôtel sera vendu en trois lots, composés de la manière suivante:

1^{er} LOT.

Le 1^{er} lot, d'une superficie totale de 150 mètres environ, a sa façade sur la rue de l'Hôpital, sur un développement de 11 mètres 80 centimètres d'axe en axe des murs séparatifs, sur une profondeur moyenne d'environ 13 mètres 80 centimètres.

La direction du mur séparant le 1^{er} lot du 2^o, se trouve déterminée par une droite parallèle à la façade de l'ancien bâtiment, suivant l'axe déterminé sur le terrain; ledit mur, construit sur bon et solide fonds, sera construit à frais communs entre le 1^{er} et le 2^o lot, chacun des lots fournira le passage des maçons et celui des matériaux; ledit mur, construit en moëllon ardois avec mortier de chaux d'Angers et sable de Loire, aura 0 mètre 70 centimètres d'épaisseur dans les fondations et 0 mètres 60 centimètres en élévation; des encastrements pourront y être établis pour cheminées et placards, au gré des acquéreurs du 1^{er} et du 2^o lot.

La clôture délimitative dudit lot et

du 3^o, sera exécutée avec les mêmes conditions, sans en rien omettre ni excepter, que celles indiquées entre le 1^{er} et le 2^o lot. La direction de cette clôture fera suite en ligne droite à la croupe au nord-est de la maison présentement habitée en partie par M. Chesneau, commissaire central. La ligne séparative entre le 1^{er} et le 3^o lot sera celle milieu dudit mur.

Entre le 1^{er} et le 2^o lot, de même qu'entre le 1^{er} et le 3^o, il n'existera aucune enclave, aucun jour de servitude ni aucun égout, chacun devra conserver sur soi ses eaux, et les déverser sur la voie publique; les fonds, à cet égard, seront considérés comme étant du droit commun.

Le premier lot d'ancienne construction, mis en bon état de réparation, est compris au plan cadastral de la ville d'Angers, section H, sous le n^o 720; il demeure composé de vestibule d'entrée, sur la rue de l'Hôpital, en face un escalier donnant accès au rez-de-chaussée, cave à droite, sous l'escalier un refuge, autre cave divisée en deux; de l'une d'elles on communique avec la pompe, située dans la cour; cuisine à la suite des caves avec évier en ardoise et fourneau potager. A gauche de la cheminée est une porte qui sera murée en plein mur, aux frais par chacun moitié du premier et du troisième lot.

Au rez-de-chaussée, deux pièces parquetées en chêne avec plafonds en plâtre, décorés de corniches; l'une des pièces avec cheminée de marbre, l'autre froide; cette dernière donne sur l'escalier conduisant à la pompe. Une troisième pièce sert de chambre à coucher; elle est décorée d'un plafond en plâtre avec corniche, cheminée en marbre avec trumeau contenant une glace. Les portes à droite et à gauche de la cheminée seront murées en plein mur aux frais du 1^{er} et du 3^o lot. Un escalier en bois donne accès aux mansardes; à mi-étage de cet escalier se trouve un petit cabinet donnant sur la rue et servant d'atelier.

1^{er} ÉTAGE.

Une mansarde sur le derrière contient une cheminée, à gauche de laquelle est une porte qui sera bouchée ainsi qu'il vient d'être dit pour le rez-de-chaussée; sur le devant deux mansardes sans cheminée, grenier perdu au-dessus.

Dans la cour, une écurie adossée à la rue de l'Hôpital avec grenier au-dessus.

2^o LOT.

A l'angle des rues des Ursules et de l'Hôpital.

Ce lot contient une superficie d'environ 267 mètres 90 centimètres, et est indiqué au plan cadastral de la commune d'Angers, section H, sous le n^o 723.

Il comprend une cour s'étendant vers couchant jusqu'à la clôture du 1^{er} lot. Deux caves sous plancher.

Au rez-de-chaussée, côté du 3^o lot, écurie, fosse à fumier et remise, une autre remise avec grenier au-dessus adossée à la rue de l'Hôpital. Les portes et autres ouvertures du côté du 3^o lot seront murées en plein mur aux frais par moitié du 2^o et du 3^o lot. L'égout de la remise qui suit la fosse à fumier et se déverse sur le 3^o lot sera reporté sur le 2^o aux frais de cedit 2^o lot, de même que la gouttière, son descendant et la saillie de tuyaux du grand bâtiment.

Le rez-de-chaussée se compose en outre d'une cour dans laquelle sont deux grands vantaux de porte cochère sur la rue de l'Hôpital, un porche servant de remise, sous lequel une échelle plate sert à l'exploitation d'un grenier au-dessus, pompe et puits privés, fosse à fumier recouverte par une trappe en bois, lieux en rotonde à deux cabinets, garde-manger et cuisine à la suite. L'entrée sur le vestibule se trouve du côté de la rue des Ursules; escalier dans le fond avec

rampe en bois.

A droite en entrant, un cabinet de travail, trois vantaux de placards encadrant la cheminée.

A gauche, la salle à manger avec huit vantaux de placards.

1^{er} ÉTAGE.

Pallier clos, une chambre avec cheminée de marbre. Il dépend de cette chambre un cabinet de toilette garni de placards. A droite, salon de compagnie parqueté en chêne, cheminée de marbre, plafond avec corniche et rosace décorée d'ornements, une croisée de ce salon avec banquettes, l'autre avec balcon en fer.

Autre chambre à coucher avec dégagement, alcôve et cabinet.

Au deuxième étage, même distribution, cuisine; au troisième étage, chambres de domestiques et mansardes.

3^o LOT.

Le lot dont il s'agit se développe en façade sur la rue des Ursules, à partir du pignon du grand bâtiment compris au 2^o lot, sur une longueur d'environ 40 mètres 30 centimètres, formant avec la profondeur une surface d'environ 1,132 mètres 21 centimètres; compris au plan cadastral de la commune d'Angers, section H, sous les n^{os} 717, 718, 719, 720, 721. Il dépend dudit lot un grand corps de bâtiments, perpendiculaire à la rue, divisé en deux locations. Un autre corps de logis, annexé à celui-là vers nord, avec servitudes sur la rue des Ursules; enfin un troisième corps de bâtiments à un seul étage, au fond de la cour, étant au midi de la construction principale.

La première partie du bâtiment principal la plus importante est composée d'une cave voûtée sous la salle à manger, garnie de cases en briques; au fond de ladite cave, un compartiment clos en planches et en madriers, petit caveau sous le grand escalier avec sortie sur la cour de derrière; escalier de la cave en ardoises.

Au rez-de-chaussée, salle à manger, offre avec évier.

Vestibule d'entrée donnant entrée à un vaste salon de compagnie; ce salon communique avec un autre plus petit.

En face de l'entrée de ce petit salon se trouve la cage du grand escalier en chêne avec rampe en fer et fonte. Dans le cours de la première volée sont des lieux d'aisances à l'anglaise avec effet d'eau.

Cuisine s'éclairant sur une petite cour plantée. Près la cuisine, un passage conduisant à une décharge, éclairée sur une cour dans laquelle cour est un hangard à droite en entrant et couvrant une pompe. Dans ladite cour est à gauche un autre hangard, sous lequel sont des lieux d'aisances à deux compartiments; en prolongement desdits lieux une autre petite cour couverte en partie par un hangard, en face duquel sont des lieux à double étage.

Au 1^{er} étage, une grande chambre, à gauche de ladite chambre et vers nord un cabinet de toilette; le vestibule de cette chambre est pourvu de quatre vantaux de placards.

Sur le petit salon, une chambre à alcôve, avec cheminée de marbre.

A côté, un cabinet de toilette garni de six vantaux de placards, un autre cabinet derrière; l'alcôve s'éclairait sur le vestibule du grand escalier; une troisième chambre existe sur le salon de compagnie. Près de cette chambre, un cabinet éclairé sur la cour.

Le vestibule est pourvu de deux vantaux de placards.

Le deuxième étage s'exploite par le grand escalier. Dans le cours de la deuxième volée se trouve une lingerie. Les appartements de cet étage sont sans enrayures, divisés en plusieurs compartiments, dans lesquels sont compris deux grandes chambres à coucher, à cheminées, et plusieurs cabinets; grenier sur le tout.

LOCATION SUR LA RUE.

Il dépend de cette location une cave, sous plancher, divisée par un mur de

refend, l'une de ces caves aboutit à la rue avec un encavage; un caveau est clos en parpaing. Au rez-de-chaussée est un jardin clos de murs; il est pris aux dépens de la cour principale, il comprend des lieux d'aisances et un puits; il est planté d'arbres d'agrément. Le vestibule d'entrée de la portion de maison contient un escalier en bois, avec rampe à balustrade en bois pour l'exploitation des étages supérieurs. Le salon de compagnie est parqueté en chêne avec plafond décoré d'une corniche, cheminée en marbre. La salle à manger, vers la rue, est carrelée et plafonnée, avec cheminée en marbre. Une porte donne accès sur une petite terrasse, lambris d'appuis au pourtour. Cette salle à manger communique avec la cuisine.

Cette cuisine, de même que la salle à manger, s'ouvre sur une terrasse carrelée en ardoises où sont des lieux, une décharge et un escalier à double rampe en fer conduisant à une porte sur la rue des Ursules.

Près de la terrasse, une décharge avec souspente enclavée dans la location voisine qui fait aussi partie du 3^o lot.

Au premier étage, un vestibule donne accès à une chambre plancheiée en sapin, avec plafond décoré d'une corniche, cheminée en marbre; cabinet sur la rue des Ursules, avec placard; autre cabinet servant de garde-robe s'exploitant par le vestibule.

Une autre chambre, au même étage, est éclairée vers nord.

Il dépend de cette chambre un cabinet où sont deux vantaux d'un grand placard.

Au deuxième étage, trois mansardes dont deux à cheminée, grenier et fruiterie sur le tout. Bâtiments au fond de la cour principale faisant face à la rue des Ursules.

Deux chambres sur caves, grenier au-dessus.

Derrière ces chambres se trouve un corridor conduisant à des lieux, près la cour des cuisines.

A l'entrée, sur la rue des Ursules, la clôture de la cour principale se compose d'une grille de fer avec lances en fonte, deux parties de la grille sont dormantes; au centre sont les vantaux de la porte cochère.

LOCATION A LA SUITE DU CORPS DE BÂTIMENT PRINCIPAL, VERS NORD.

Cette location se compose d'une cave sous plancher, deux petits caveaux, dont un sous l'escalier en pierre qui exploite les caves.

Au rez-de-chaussée, salle à manger plafonnée.

Dans le vestibule, un escalier en bois de chêne avec rampe en fer. Dégagement derrière ledit escalier, cuisine à la suite dans laquelle est un placard; cour derrière la cuisine couverte par un hangar où se trouve la pompe avec son évier.

Autre cour, à l'entrée vers la rue, plantée de quelques arbres d'agrément.

Servitude de nouvelle construction, avec porche, écurie, remise, lieux d'aisances, chambre de garçon, grenier exploité par un escalier en bois.

Au premier étage, un salon de compagnie, sur la cuisine du bâtiment principal, parqueté, avec plafond, corniche et rosace; cheminée en marbre étranger, avec renfort, placards.

Chambre à coucher avec cheminée en marbre, et deux cabinets de toilette.

A mi-étage, chambre au-dessus de la cuisine.

Au deuxième étage, au-dessus du salon de compagnie, deux chambres avec un cabinet de toilette et un placard dans un dégagement.

Sur l'autre côté, trois mansardes plafonnées, dont une à cheminée, placards avec évier.

A moitié de l'étage, une autre chambre à cheminée avec deux placards, grenier au-dessus.

Les immeubles ci-dessus désignés

seront criés sur la mise à prix de, savoir :

1^{er} lot..... 5,000 fr.
2^e lot..... 20,000
3^e lot..... 35,000

Les personnes qui désireront avoir de plus amples renseignements pourront s'adresser :

1^o A M^e DELY, notaire à Angers, place du Ralliement, en l'étude duquel le cahier des charges est déposé;

2^o A M^e LEPAGE, notaire en la même ville;

3^o A M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8, poursuivant la vente;

4^o A M^e BEAUREPAIRE, aussi avoué à Saumur, présent à la vente.

Fait et rédigé le présent, à Saumur, le 14 novembre 1856.

(669) SEGRIS, avoué.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER SUR HYPOTHÈQUES.

Diverses SOMMES, à longs termes, avec faculté de remboursements partiels.

S'adresser audit notaire. (670)

Etude de M^e CESBRON, notaire à Doué.

A VENDRE

57 hectares

De terres labourables, prés, vignes et bois,

Situés dans les communes de Doué, Douces, Soulauger, Concourson, les Verchers et Cizay.

Ces biens, très-faciles à vendre en détail, conviendraient parfaitement à un spéculateur.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e CESBRON, notaire. (671)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o Une PIÈCE de TERRE et VIGNE située au lieu dit les Galmoises ou les Landes, commune de Saumur, contenant 1 hectare 21 ares 14 centiares, joignant MM. Mignon, Gilbert, Pasquier et autres.

2^o Et 36 ares 78 centiares de VIGNE, au même lieu, joignant René Cerf, Mariet, Richardeau et autres.

Appartenant à M^{me} Baudry-Gerbier. S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (672)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A PLACER

De suite,

Sur hypothèque à 5 p. %.

Des sommes de 5,000, 10,000, 15,000 et 20,000 fr.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (662)

A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur,

Rue Beaurepaire, n^o 33,

Faisant aujourd'hui l'objet de deux locations, et pouvant également ne former qu'un seul ensemble.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange,

Ou à M. CORMERY, rue du Collège, 18. (626)

A LOUER

Pour Noël 1856.

1^o Une CHAMBRE au deuxième, avec grenier au-dessus, rue de la Tonnelle, maison de M. Godrie;

2^o Une CAVE et un autre grenier. S'adresser, pour traiter, à M. CHÉROUZE, rue d'Orléans. (638)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare. S'adresser à M^{me} LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

A CÉDER DE SUITE,

POUR CAUSE DE SANTÉ,

UN FONDS DE SERRURERIE, S'adresser à M. GILBERT, à Gennes.

A CÉDER

UN OFFICE D'HUISSIER, dans l'arrondissement de Saumur. S'adresser à M. PLUMEREAU, titulaire à Montreuil-Bellay. (406)

ON DEMANDE A EMPRUNTER

110,000 francs,

à 5 p. 0/0.

S'adresser en l'étude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

PILULES DE VALLET.

Approuvées par l'Académie impériale de médecine.

Les médecins les ont adoptées depuis plus de quinze ans, pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques.

AVIS. — Les tribunaux ont condamné l'usurpation qui avait été faite par quelques personnes, de mon nom de Vallet pour vendre les pilules ferrugineuses dont je suis l'inventeur, et que je prépare moi-même par des procédés qui me sont propres.

En donnant cet avis, mon but est de garantir le public contre les contrefaçons et les imitations qui pourraient encore exister en France et à l'étranger.

Tout consommateur devra donc s'assurer que les flacons sont scellés de mon cachet, et que l'étiquette porte ma signature: VALLET.

Une instruction est jointe à chaque flacon — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 48; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe; HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (26)

J'ai été très-malade d'une inflammation chronique d'estomac qui me faisait tenir le lit depuis longtemps. J'en ai été guéri par la Révalescière du Barry; mais un excès de travail m'a causé une rechute, et c'est pour cela que je vous prie de m'envoyer une boîte de 16 fr. contre le mandat ci-inclus. Pour mon bonheur, j'ai fait l'expérience de cette précieuse farine que je conseille à tout le monde, et j'espère bien qu'elle me guérira promptement une seconde fois.

Saint-Etienne de Saint-Geoirs (Isère) F. PERRIOL, m^d chapelier.
25 août 1856.

La délicieuse Bouillie Révalescière est supérieure à la meilleure médecine pour guérir promptement et radicalement toutes les maladies d'estomac et leurs suites fâcheuses, constipations, indigestions, obstructions, acidités, crampes d'estomac, coliques, flatuosités, convulsions, flux, les maladies nerveuses, l'état bilieux, les affections du foie et des reins, les palpitations, la migraine, les vertiges, les fièvres, la phthisie, la mélancolie, l'insomnie, etc. Elle est la meilleure nourriture pour les enfants en bas-âge et pour les constitutions faibles.

La Révalescière du Barry se vend dans presque toutes les pharmacies et aux dépôts connus dans toutes les villes de France.

Dépôt général, H. KERCKHOFF, 32, rue d'Hauteville, à Paris.

Boîtes de 2, 4, 7, 16, 32 f. doublement raffinées 8, 14, 32, 58 f.

Pesant brut 1/2, 1, 2, 5, 12 liv. angl. 1, 2, 5, 10 liv. angl.

Sur demande accompagnée d'un mandat, les grandes boîtes de 10 et 12 liv. angl. seront envoyées affranchies dans les villes voisines des chemins de fer.

Dépôt à Saumur, chez M. C. DAMICOURT, pharmacien; à Tours, chez M. DUGENET-BONNEBAUT, 11, rue Royale; MM. V^o SUEZ, et ROCHER fils, rue de la Seillerie, 35. (673)

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infaillible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps.

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTE DE VIOLETTE pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS { aux fleurs de Magnolia, aux fleurs de Pêcher, et au Miel.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'Ecole de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

CHOCOLAT SAINTOIN.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1856.

Mentions honorables 1844, 1849.

MM. SAINTOIN FRÈRES, chocolatiers à ORLÉANS, ont été des premiers à adopter l'usage de donner leur nom à leurs produits; leur enveloppe particulière distingue leur chocolat; enfin, comme garantie, chaque paquet est revêtu de leur signature.

Les prix sont marqués en chiffres sur chaque étiquette.

Dépôts chez tous les Epiciers, Confiseurs, Marchands de comestibles.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LE CLOS DU PIED-TOUTÉ,

Terre, luzerne, vigne,

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Contenant 3 hectares 96 ares joignant le chemin de Beauchêne et MM. de Beauregard, Goblet et Hannot.

La carrière à tuf, ouverte sous ce clos est en voie d'exploitation.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (667)

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

En totalité ou en détail et par portions,

Aux enchères, par le ministère de M^e Poynot, notaire à Montreuil-Bellay.

En la maison de Chandeliveau, près Montreuil,

Le dimanche 16 novembre 1856, à midi,

UNE PROPRIÉTÉ,

Située en les communes de Montreuil-Bellay et de Cizay, formant un ensemble, joignant la forêt de Montreuil, et consistant en :

1^o Une maison, située au hameau de Chandeliveau, servitudes, jardin et terre plantée d'arbres à fruits; le tout d'une contenance de 5 hectares 26 ares, renfermé de murs en bon état.

2^o Une autre pièce de terre, à la Panne, contenant 6 hectares 5 ares.

3^o Et 40 hectares 70 ares de terre et bois, composant la propriété de la Guyonnière.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e POYNOT, ou à M. DIXMIER, ancien huissier à Saumur. (660)

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 16 novembre 1856, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à 10 heures du matin, il sera procédé, au château de Lannay, commune de Villebernier, par le ministère de M^e Duterme, notaire à Saumur, à la vente aux enchères du mobilier garnissant ce château, et consistant en :

Bois de lits, couvertures, matelas, couvertures, rideaux de lits et de croisées, baldaquin, linge, commodes, secrétaires, bureaux, chaises, fauteuils antiques (style Louis XV), pendules, candélabres, bahut antique, un très-beau lustre, flambeaux, table de milieu, en acajou, table à coulisse, vaisselle en porcelaine dorée, superbe batterie de cuisine, magnifique bibliothèque, ustensiles aratoires de toutes sortes, cuves, tonneaux, alambic, bouteilles vides, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant. (639)

A LOUER

De suite,

Une MAISON, située à Saumur, sur la levée d'Enceinte, avec remise et écurie.

S'adresser à M^{me} MORGON, à M. MORGON fils, ou à M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

UNE MAISON,

A Saumur, port Cigogne, sur les Ponts, avec cour, jardin, écurie, remise.

S'adresser à M^{me} ALLAIN, dans cette maison;

Et à M^e CHASLE, notaire à Saumur.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.